

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS
150, RUE PRINCIPALE
SAINT-GERVAIS (QUÉBEC) G0R 3C0

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, QC, TENUE LE 13 AVRIL 2023 À 16H10 AU 150, RUE PRINCIPALE.

SONT PRÉSENTS

M. Éric Asselin	Mme Josée Lemieux
M. Vincent Bilodeau	M. Marc Martineau
Mme Roxanne Boudreault-Guimond	M. Nicolas Turcotte

Tous formants quorum sous la présidence de M. Gilles Nadeau, maire.

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière Mme Johanne Simms.

AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU les articles 152 et 158 du Code municipal du Québec (CMQ);

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière, déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 10 avril 2023 par courriel, incluant les membres absents, le cas échéant, conformément à l'article 156 du CMQ;

ATTENDU l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal.

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
 - 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 3. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION**
 - 3.1 Prise de décision - projet d'agrandissement du Centre de la Petite Enfance l'Escale des Moussaillons;
 - 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
-

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mot de bienvenue du maire.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

230428 IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicolas Turcotte

APPUYÉ PAR M. Vincent Bilodeau

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 avril 2023 tel que lu.

Résolution adoptée à l'unanimité.

3. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION

3.1 PRISE DE DÉCISION - PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE L'ESCALE DES MOUSSAILLONS

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gervais a manifesté son intérêt pour l'ajout de places supplémentaires au Centre de la petite enfance (CPE) l'Escale des Moussailons auprès du ministère de la Famille en décembre 2021 lors de l'appel à projets en continu;

ATTENDU la réponse favorable du ministère de la Famille en janvier 2022 à la réalisation du projet d'augmentation de la capacité de l'installation de Saint-Gervais au titulaire de permis CPE;

ATTENDU QUE les démarches faites en collaboration avec le CPE au cours de l'année 2022 ont conduit à un appel d'offres pour construction en décembre 2022;

ATTENDU QUE le prix des soumissions reçues a largement dépassé les estimations de la firme RLD Architectes s.e.n.c.;

ATTENDU QUE lors d'une séance extraordinaire tenue le 16 février 2023, le conseil municipal a adopté une résolution pour mettre fin au processus d'attribution de contrat suite à la réception des soumissions d'appels d'offres pour la construction de l'agrandissement du CPE;

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu depuis février 2023 avec les représentants du ministère de la Famille, du CPE et la députée Madame Stéphanie Lachance;

ATTENDU QUE ces discussions ont permis de trouver un mode de financement qui convient aux parties impliquées.

230429 IL EST PROPOSÉ PAR Mme Roxanne Boudreault-Guimond

APPUYÉE PAR Mme Josée Lemieux

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal propose sa participation et sa collaboration avec le ministère de la Famille et le CPE pour poursuivre les étapes du projet de l'agrandissement du CPE de Saint-Gervais selon les modes de financement en référence au document reçu du ministère de la Famille;

QUE le conseil municipal conclut une entente de partenariat avec le CPE;

QUE la municipalité de Saint-Gervais maintienne la disponibilité du local temporaire au presbytère pour les vingt et une places accordées jusqu'à la réalisation de l'agrandissement du CPE;

QU'UNE entente soit convenue entre la municipalité de Saint-Gervais et le CPE dans le but que les travaux de rénovation extérieure du presbytère prévus d'ici la fin de l'année 2024 s'effectuent avant la fin des travaux d'agrandissement du CPE;

D'amorcer des discussions avec le CPE pour la vente de l'immeuble de la garderie une fois les travaux d'agrandissement terminés;

DE mandater Mme Johanne Simms, directrice générale et M. Gilles Nadeau, maire pour représenter la Municipalité dans ce dossier;

QUE le projet soit financé pour un montant de 200 000\$ provenant de l'excédent non affecté ainsi que par règlement d'emprunt.

Résolution adoptée à l'unanimité.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, soussignée, Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Gervais, ce 13 avril 2023

Johanne Simms;
Directrice générale et greffière-trésorière

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

230430 IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicolas Turcotte

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 16h40.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Je soussigné, maire de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;

À l'exception de la (des) résolution(s) suivante(s) (s'il y a lieu):

Gilles Nadeau
Maire

Johanne Simms
Directrice générale et greffière-trésorière